inspection académique Yonne
académie Dijon
éducation nationale jeunesse vie associative

Sens, le 31 mars 2011

Inspection de l'Education nationale Sens II

réf. ns 07/2010-2011

Dossier suivi par
Eric Junca, IEN
Tél. 03 86 64 56 56
Fax. 03 86 64 63 64
secsens2@ac-dijon.fr

24, cours Tarbé
89 100 SENS

L'Inspecteur de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de CM

s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs

Objet : stages de remise à niveau

NOM	émargement	NOM	émargement

Les notes de service sont à émarger par tous les enseignants, membres du Réseau, ZIL et Brigade compris. Elles seront conservées dans les archives de l'école et pourront être demandées lors de l'inspection du directeur. Penser à informer les collègues momentanément absents.

Comme les années précédentes, des stages de remise à niveau seront organisés pour les élèves de CM1 et CM2 qui présentent des difficultés en français et mathématiques.

« Ce service sera proposé par les professeurs des écoles aux parents ou aux représentants légaux des élèves de CM1 et de CM2 qui présentent des lacunes importantes **en français et en mathématiques**. Ces stages se dérouleront à trois périodes de l 'année, sur **une durée de 15 heures à raison de 3 heures par jour**, durant **l'une des semaines des vacances de printemps**, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été… **Plusieurs écoles pourront se regrouper**... pour proposer ce dispositif …

Les groupes d'élèves qui bénéficieront de ce service seront constitués sur la base d'**un maximum de six enfants,** par les enseignants des classes de cours moyens de l'école ou des écoles concernées. L'implantation sera décidée en accord avec le maire qui ouvrira les locaux scolaires.

Les stages seront conduits par des enseignants du premier degré volontaires. Ils seront rémunérés en heures supplémentaires d'enseignement…» (extraits de la note de Monsieur le Ministre en date du 1er février 2008).

Dans un premier temps, les directeurs conduiront une **enquête préliminaire** afin que des stages puissent être proposés aux prochaines vacances et transmettront un état des besoins des élèves et donc le nombre de groupes potentiels (voir l'enquête jointe). Ceci même si, *a priori*, aucun enseignant de l'école n'est volontaire pour l'encadrement.

Pour les vacances de printemps, les stages pourront être organisés :

- du lundi 18 au vendredi 22 avril (durée du stage : 15h)
- du mardi 26 au vendredi 29 avril (durée du stage : 12h).

Les enseignants volontaires voudront se faire connaître avant le **mardi 12 avril 2011** en retournant la fiche jointe au secrétariat par courriel ou par fax.

Dans un second temps, dès lors que le dispositif sera validé pour une session au bénéfice d'élèves de leur école, les directeurs adresseront un courrier aux parents des élèves repérés afin de recueillir leur autorisation.

En vous remerciant de votre collaboration et de la diligence avec laquelle vous voudrez bien communiquer les renseignements nécessaires à cette mise en place des stages.

Eric JUNCA

Pièces jointes :

- enquête préliminaire
- fiche enseignant volontaire